

Réunion du 15 avril 2024

objet : Compte administratif 2023 – Budget principal

Le présent rapport a pour objet de présenter les résultats du compte administratif 2023 pour le budget principal.

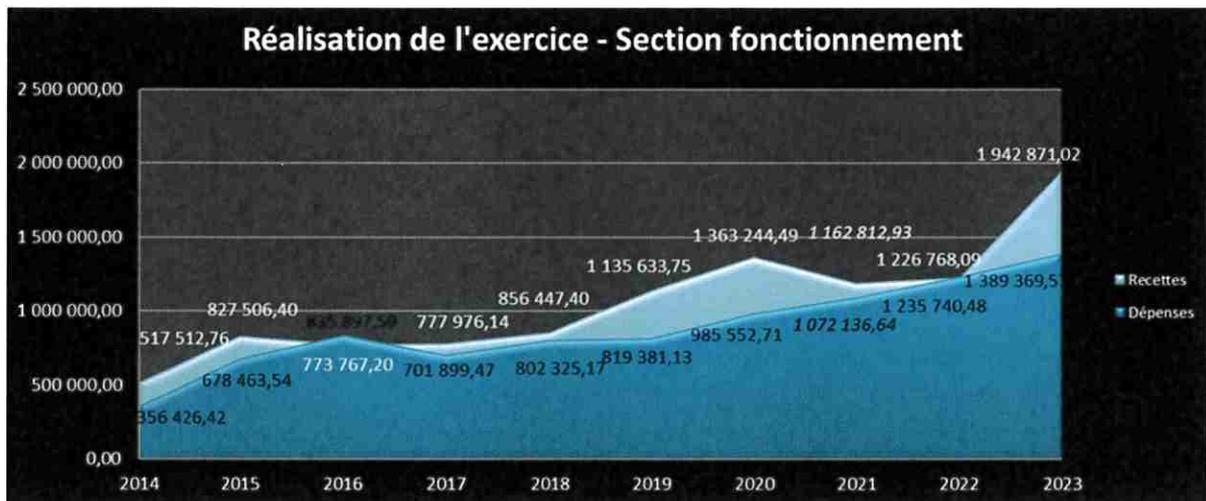
1. Section de fonctionnement

En 2023 les crédits votés en fonctionnement s'élevaient à 2 853 627,21€, incluant le report du résultat 2022 établis à hauteur de 1 056 368,18€.

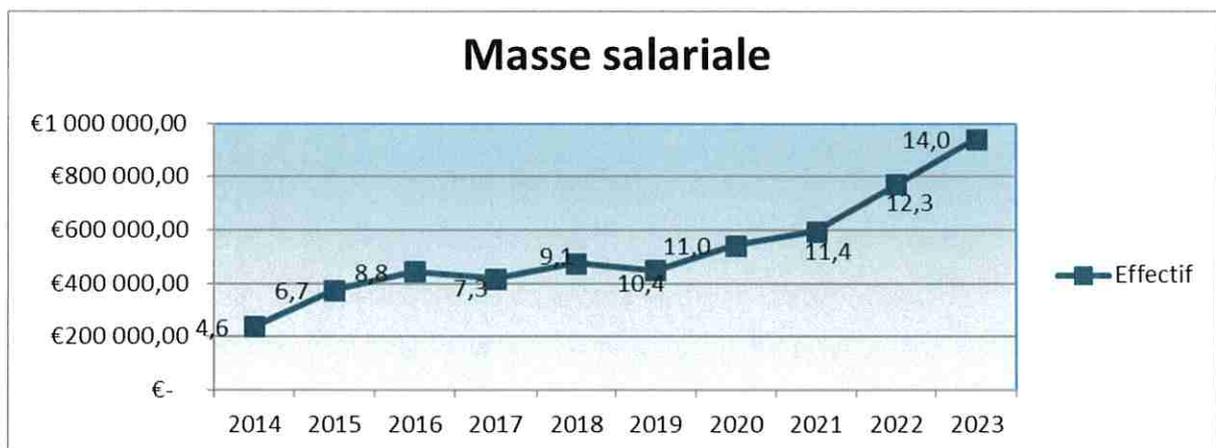
Le compte administratif fait apparaître un résultat positif de 1 609 869,63€. Au-delà du cumul de l'excédent des années antérieures *[dû notamment aux recrutements très tardifs des agents compte tenu de la pénurie de personnel qualifié sur notre secteur d'activité et du turn-over, de la gestion négociée stricte des commandes émises par le syndicat ainsi que la crise du covid-19 qui a réduit les charges de fonctionnement notamment sur l'exercice 2020]*, ce dernier s'explique d'une part par le versement de la dotation exceptionnelle de l'Etat à destination des organismes publics enregistrant un faible résultat 2022 (pour lutter contre l'inflation notamment les coûts de l'énergie et l'augmentation du point d'indice), la contribution du Département à hauteur de 0.80€/hab et la refacturation des charges aux budgets annexes. Par ailleurs le syndicat mène, une politique d'achat permettant une optimisation des dépenses (mutualisation des moyens, choix de gestion etc.).

Les dépenses comptabilisent une évolution de +12% avec l'évolution de la masse salariale (nouveaux recrutements fin 2022 comptabilisés sur une année pleine) mais également des nouvelles dépenses liées à la nouvelle compétence du syndicat (mutualisation d'outils etc.).

L'excédent cumulé a permis jusqu'alors de ne pas envisager d'augmentation des cotisations fixées à 0.80€/habitant en 2014 malgré les évolutions d'ENN.



La masse salariale évolue de la manière suivante :



2. Section d'investissement

En 2023 les crédits votés en investissement s'élevaient à 410 638,53€ incluant le report du résultat 2022 établis à hauteur de 24 033,09€.

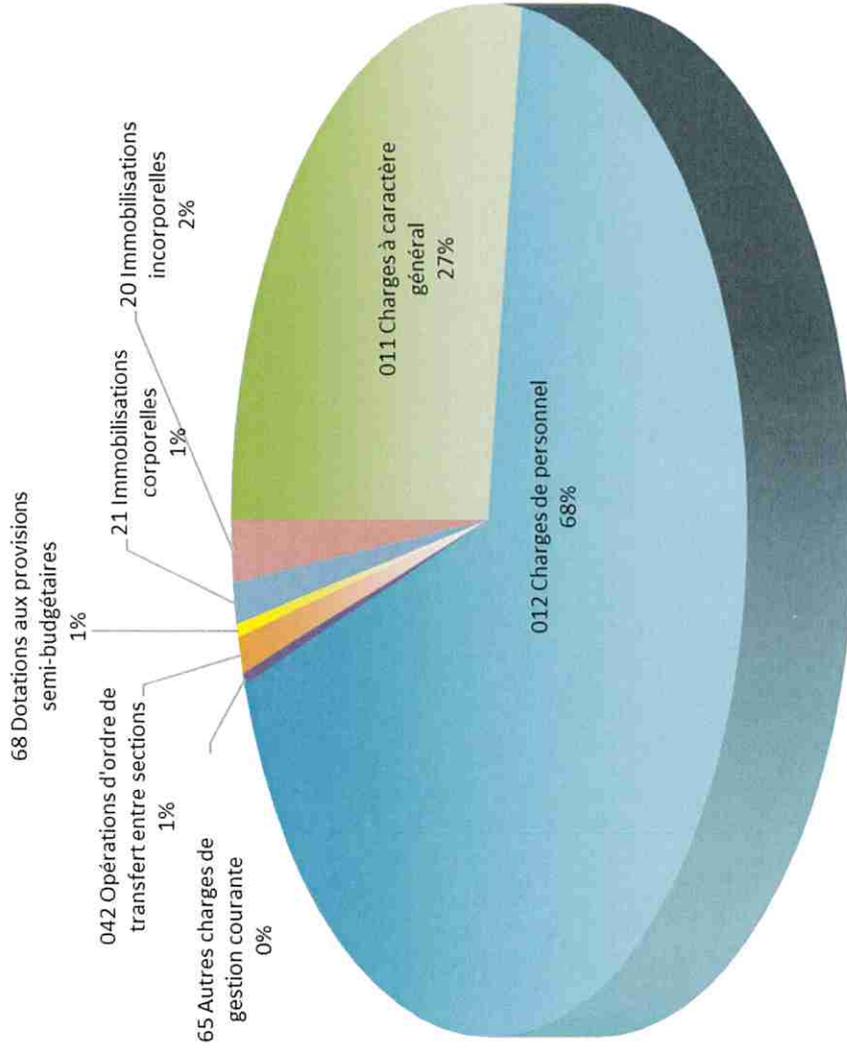
Le compte administratif fait apparaître un résultat déficitaire de 6 311,94€ correspondant principalement aux travaux d'agencement des locaux d'ENN, l'installation du logiciel et l'acquisition de matériels informatiques.



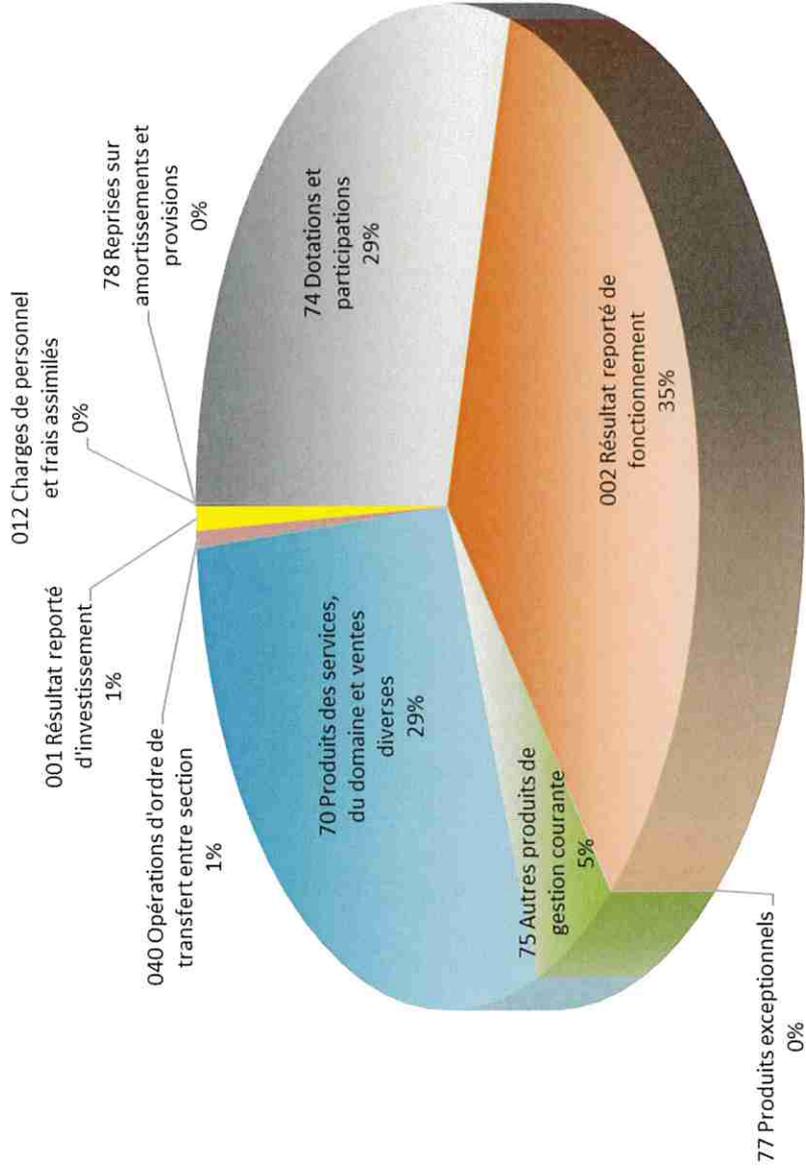
RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2023
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2023	Section de fonctionnement	1 389 369,57	1 942 871,02	553 501,45
	Section d'investissement	46 921,05	16 576,02	-30 345,03
	Total des sections	1 436 290,62	1 959 447,04	523 156,42
RESULTATS ANTERIEURS (exercice 2022)	Section de fonctionnement (002)	0,00	1 056 368,18	1 056 368,18
	Section d'investissement (001)	0,00	24 033,09	24 033,09
RESULTAT DE CLOTURE 2023	Section de fonctionnement	1 389 369,57	2 999 239,20	1 609 869,63
	Section d'investissement	46 921,05	40 609,11	-6 311,94
	Total des sections	1 436 290,62	3 039 848,31	1 603 557,69
RESTES A REALISER 2023 A REPORTER EN 2024	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	2 918,61	0,00	-2 918,61
	Total des sections	2 918,61	0,00	-2 918,61
RESULTAT CUMULE 2023		1 439 209,23	3 039 848,31	1 600 639,08

Bilan 2023 - Dépenses



Bilan 2023 - Recettes



Il est donc proposé d'adopter la délibération suivante :

Délibération n°2024-011

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Eure Normandie Numérique

Réunion du 15 avril 2024

objet : Compte administratif 2023 – Budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Le Comité syndical, réuni le 15 avril 2024 en visio conférence,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

Le Président s'est retiré de l'assemblée ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales :

- d'adopter le compte administratif 2023 du budget principal dont les résultats sont les suivants en mouvements budgétaires :

RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2023
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2023	Section de fonctionnement	1 389 369,57	1 942 871,02	553 501,45
	Section d'investissement	46 921,05	16 576,02	-30 345,03
	Total des sections	1 436 290,62	1 959 447,04	523 156,42
RESULTATS ANTERIEURS (exercice 2022)	Section de fonctionnement (002)	0,00	1 056 368,18	1 056 368,18
	Section d'investissement (001)	0,00	24 033,09	24 033,09
RESULTAT DE CLOTURE 2023	Section de fonctionnement	1 389 369,57	2 999 239,20	1 609 869,63
	Section d'investissement	46 921,05	40 609,11	-6 311,94
	Total des sections	1 436 290,62	3 039 848,31	1 603 557,69
RESTES A REALISER 2023 A REPORTER EN 2024	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	2 918,61	0,00	-2 918,61
	Total des sections	2 918,61	0,00	-2 918,61
RESULTAT CUMULE 2023		1 439 209,23	3 039 848,31	1 600 639,08

AFFECTATION DU RESULTAT 2023

		DEPENSES	RECETTES
AFFECTATION DES RESULTATS 2023 EN 2024 (BP)	Section d'investissement		
	001	6 311,94	
	1068		6 311,94
	Section de fonctionnement		
002		1 603 557,69	

- d'affecter au budget 2024 l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 s'élevant à un montant total de 1 609 869,63€ :

- au besoin de financement de la section d'investissement pour 6 311,94€ au compte de recette d'investissement 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" ;
 - en recette de fonctionnement, soit 1 603 557,69€ au compte de recette de fonctionnement 002 "résultat de fonctionnement reporté"
- de reporter le résultat déficitaire d'investissement de 6 311,94€ au compte 001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté"

- Nombre de voix pour :
 - Collège EPCI : 25
- Collège Conseil Départemental : 21
 - Collège Conseil Régional : 3
 - Collège commune : 6
 - Collège syndicat : 2
- Nombre de voix contre :
 - Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
 - Collège Conseil Régional : 0
 - Collège commune : 0
 - Collège syndicat : 0
- Abstention :
 - Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
 - Collège Conseil Régional : 0
 - Collège commune : 0
 - Collège syndicat : 0

Fait à Évreux, le 15 avril 2024

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas GRAVELLE

Le Secrétaire de séance

Max RONGRAIS



Date publication : 19/04/2024